

**Université de Moncton**  
**SENAT ACADEMIQUE**  
**Rapport de la réunion spéciale du 25 juin 1965**  
**à la résidence des étudiants**

Les membres suivants étaient présents à la réunion :

Père Recteur  
Père Louis-Marcel Daigle  
Père Reno Desjardins Père Arthur Gauvin  
Révérende Soeur Jacqueline Bouchard, r.h.s.j.  
Père Paul Bourque  
Dr Brian Newbold  
Monsieur Jean Cadieux  
Monsieur Raymond LeBlanc  
Père Jean-Baptiste Cormier  
Monsieur Aurèle Young  
M. A. J. Boudreau  
Père Raoul Dionne  
Père Léopold Lanteigne  
Père Maurice Boivin

Les pères Rossignol et Soucie ainsi que M. Aldéo Renaud étaient absents. En l'absence du Père Rossignol, le Père Dionne fut invité par le Recteur à agir comme secrétaire.

Des félicitations furent adressées au Dr Brian Newbold à l'occasion de sa nomination comme membre du Conseil de l'Institut chimique du Canada; et à monsieur Aurèle Young récemment nommé Directeur du département des Sciences Sociales rattaché à l'Ecole de Commerce.

**But de la réunion**

Le secrétaire fit lecture de l'avis de convocation daté du 9 juin dans lequel était exposé le but de cette réunion spéciale -- notamment l'étude des réponses aux deux propositions adoptées par le Sénat à la réunion régulière du 9 avril:

- I- Que l'Université demande à l'Association des Infirmières du Nouveau-Brunswick ce qui adviendrait au cas où l'Université approuverait l'Ecole de Saint-Basile sans la reconnaissance de l'Association.
  
- II- Que le Recteur ou son représentant rencontre le Conseil provincial des Religieuses Hospitalières pour obtenir des éclaircissements au sujet de l'intervention de Mère Provinciale dans le but d'empêcher Soeur Bouchard, Directrice de l'Ecole des Infirmières, de soumettre son rapport au Sénat académique.

**Lecture de la correspondance**

Les membres du Sénat prennent connaissance d'une longue correspondance échangée depuis la dernière réunion.

Les cinq premières lettres concernaient les démarches faites auprès de l'Association des Infirmières du Nouveau-Brunswick.

Une lettre datée du 23 avril 1965, après un long exposé motivant l'attitude prise par l'Association, signale que les positions déjà prises demeurent inchangées:

"The Association's attitude is summarized in a letter to the Director of Nursing, College Maillet, dated May 19, 1964. Following a review of meetings and correspondence concerning a nursing course at Saint Basile, the letter concludes, in reply to a request for approval so that students enrolled at St. Basile might write the nurse registration examinations:

"It is our hope that you will pursue negotiations with the University of Moncton to bring your students under the physical and educational control of that body which is responsible for professional education".

"The position of the New Brunswick Association of Registered Nurses remains unchanged. We cannot grant approval for the B.Sc.N. degree program at College Maillet, but we offer you our every support in closing out that program and in participating in a new program with the University of Moncton".

Une nouvelle lettre du 11 juin avise que la question fut soumise à la réunion du Conseil de l'Association le 4 juin, et que les propositions ci-dessus reproduites ont été ratifiées.

L'Association des Infirmières avait antécédemment recommandé que l'Ecole de Saint-Basile soit fermée et que les étudiantes soient transférées dans des écoles offrant le cours de 3 ans. A la suite des démarches de Soeur Bouchard auprès de l'Exécutif de l'Association des Infirmières pour accommoder les étudiantes inscrites jusqu'à cette date à Saint-Basile, le Conseil de l'Association adopta les résolutions suivantes transmises dans la lettre du 11 juin:

"In the interests of closing out the program in nursing at College Maillet and providing for the students enrolled there, our Council passed the following motion:

"That the following compromise with respect to the situation between the N.B.A.R.N. and College Maillet be offered:

1. That no students be admitted to College Maillet as students of nursing from this date forward;
2. That the present students who are entering their third and fourth years of the nursing program who possess the academic admission qualifications acceptable to the University of Moncton and compatible with N.B.A.R.N. admission standards be allowed to continue their studies in College Maillet, and if successful be awarded a degree in nursing by the University of Moncton;
3. That eligible students who are entering their third and fourth years be permitted to write their R.N.'s (nurse registration examinations) provided they have successfully qualified for the Bachelor of Nursing degree from the University of Moncton;

4. That the students who are entering the second year of the nursing program transfer to an approved hospital or university school of nursing of their choice, either in this province or elsewhere;
5. That the Schools of Nursing at the University of Moncton and the University of New Brunswick be the only university nursing programs in the province at the present time."

" We trust that the Senate of the University of Moncton will receive this compromise with favor so that nursing education at the university level may be properly placed and at the same time, the best interests of those students who have participated in a non-approved program will be served".

"We earnestly hope that this matter will be brought to an early conclusion".

La deuxième série de lettres informait le Sénat des démarches faites par l'Université auprès de la Révérende Mère Provinciale des Religieuses Hospitalières.

La position prise par la Révérende Mère est explicitée ainsi dans sa lettre du 3 juin:

"Après avoir considéré les comptes-rendus de ces échanges de vues, je puis affirmer que mon premier souci demeure le même: celui de solliciter de l'Université de Moncton l'approbation de l'Ecole Supérieure du Nursing de St-Basile et de demander votre appui auprès de l'Association des Infirmières du N.-B. pour faire accepter les élèves aux examens d'enregistrement.

Il me semble que les directrices actuelles ont reçu la préparation nécessaire et possèdent la compétence professionnelle suffisante pour maintenir de bons standards dans l'Ecole et pour rencontrer le minimum d'exigences requis par l'Association.

Pour ce qui est du rapport que Soeur Bouchard doit présenter au Sénat Académique, il est entendu que je lui laisse l'initiative de le rédiger comme bon lui semble et la liberté d'exprimer ses opinions personnelles, et en son nom personnel, mais non au nom de l'Ecole de St-Basile et de notre congrégation, si elle ne peut apporter les modifications nécessaires que nous lui avons signalées. Ce dernier point relève, comme pour toute congrégation, de la seule autorité des supérieurs majeurs. Lorsqu'il s'agit de décider d'une oeuvre, on comprend que les sujets peuvent ignorer ou ne pas avoir en mains, des données, des facteurs et des vues d'ensemble, ou encore bien des raisons et des motifs que les supérieurs seuls connaissent. En ce cas, c'est aux seules supérieurs à juger et à décider.

Mon Révérend Père, veuillez informer le Révérend Père Recteur et le Sénat académique du contenu de cette lettre.

Nous demandons une réponse définitive à ces demandes au sujet de l'Ecole du Nursing de St-Basile, qu'elle soit affirmative ou négative."

Enfin, le reste de la correspondance venait de groupes ou de personnes intéressées à l'Ecole de Saint-Basile. Ces requêtes insistaient pour le maintien de l'Ecole d'Infirmières au Collège Maillet de Saint-Basile.

Rapport de Soeur Bouchard:

La Soeur Bouchard, directrice de l'Ecole des Sciences Hospitalières de l'Université de Moncton, qui avait été mandatée pour poursuivre une étude exhaustive de toute cette question, présenta son rapport au Sénat. Le rapport recommandait:

1. de n'admettre aucune autre étudiante au cours de baccalauréat en sciences infirmières à St-Basile tant qu'il ne sera pas clairement établi que ce programme est approuvé par l'Association des Infirmières du Nouveau-Brunswick;
2. que les étudiantes actuellement en première année soient retournées et que les efforts soient concentrés sur les étudiantes présentement en deuxième et troisième années afin de leur assurer une préparation adéquate; que dans cette optique, on s'assure dès maintenant d'un personnel qualifié et en nombre suffisant, soit au moins 2 institutrices avec B. Sc. Inf., la directrice exclue;
3. que le Sénat académique autorise la directrice de l'Ecole des Sciences Hospitalières de l'Université de Moncton à entreprendre immédiatement des démarches auprès de l'Association des Infirmières Enregistrées de la province dans le but de faire admettre les étudiantes de St-Basile aux examens d'enregistrement de la province.

Le Père Léopold Lanteigne proposa au Sénat de recevoir le rapport de la Révérende Soeur Bouchard. Cette motion appuyée par le Dr Newbold fut acceptée.

Le Père Paul Bourque, appuyé par monsieur Jean Cadieux, proposa que la question de l'Ecole d'Infirmières de Saint-Basile soit étudiée en suivant l'ordre des recommandations du rapport.

Un point du document amena des commentaires: le passage où il était rapporté que, à Saint-Basile, comme question de fait, les cours de Sociologie, de Psychologie, de Logique et de Psychologie rationnelle étaient donnés spécialement pour les étudiantes en nursing. Le Père Boivin exprima l'avis qu'avec une cédule mieux coordonnée, ces mêmes cours auraient pu être suivis simultanément par les élèves des Arts et du Nursing. Soeur Bouchard releva le fait que le rythme des cours des Arts n'est souvent pas le même que celui des cours donnés aux étudiantes de l'Ecole de Nursing et qu'il faut des ajustements pour ne pas nuire aux stages professionnels des étudiantes.

A la lumière des documents accumulés sur l'Ecole d'Infirmières de Saint-Basile, le Sénat s'engagea dans de longues discussions dans le but d'en arriver à des propositions concrètes.

Avant de formuler la première proposition, le Père Paul Bourque insista sur le fait que, même si on devait accorder une importance considérable aux positions prises par l'Association des Infirmières, la raison fondamentale qui devait déterminer la décision du Sénat demeurait la ligne de conduite tracée par le rapport Deutsch, notamment que, d'une part l'Université de Moncton soit le centre d'enseignement professionnel, spécialisé et avancé, et que, d'autre part, les collèges donneraient un enseignement essentiellement fondé sur le cours classique.

#### PROPOSITIONS

- I- Attendu que l'Association des Infirmières du Nouveau-Brunswick refuse catégoriquement, dans toute sa correspondance depuis 1962 et plus particulièrement dans les lettres du 23 avril et du 11 juin 1965, d'admettre aux examens d'enregistrement les étudiantes du Collège Maillet inscrites au cours de quatre ans conduisant au Baccalauréat en Nursing après la douzième année;

Il est proposé par le Père Paul Bourque, appuyé de M. Raymond LeBlanc, que l'Université de Moncton se considère dans l'impossibilité de reconnaître les candidates au Baccalauréat en Nursing du Collège Maillet tant que l'Association des Infirmières du Nouveau-Brunswick n'aura pas modifié ses positions.

La proposition fut adoptée avec une abstention.

- II- Attendu que l'Université de Moncton, préoccupée du sort des étudiantes déjà inscrites au cours conduisant au baccalauréat en Nursing au Collège Maillet, a obtenu les concessions suivantes de l'Association des Infirmières du Nouveau-Brunswick: les étudiantes qui, en septembre 1965, seront en IIIe et IVe années du cours de Nursing au Collège Maillet seront admissibles aux examens d'enregistrement du Nouveau-Brunswick, pourvu qu'elles remplissent les conditions réglementaires;

Il est proposé par le Père Reno Desjardins, appuyé par le Père Louis-Marcel Daigle, que les étudiantes du Collège Maillet qui entreront en IIIe et en IVe années du cours de Nursing en septembre 1965, puissent être admissibles au Baccalauréat en Sciences Infirmières de l'Université de Moncton, si elles remplissent les exigences de l'Association des Infirmières et les exigences académiques universitaires; notamment le Collège Maillet doit assurer un personnel qualifié comprenant au moins deux institutrices détenant le baccalauréat en Sciences Infirmières, la directrice exclue.

Cette proposition fut adoptée avec une abstention.

- III-Attendu que l'Association des Infirmières du Nouveau-Brunswick a pris une attitude d'accommodement pour les étudiantes inscrites en IIIe et en IVe années en Sciences Infirmières en septembre 1965;

Il est proposé par M. Aurèle Young, secondé par M. Jean Cadieux, que, d'une part, l'Université de Moncton fasse de nouvelles pressions en faveur des étudiantes qui entreraient en IIe année du cours de Sciences Infirmières; mais que, d'autre part, la Directrice des Sciences Infirmières du Collège Maillet soit priée d'avertir les étudiantes de cette classe de l'incertitude de leur situation.

Cette proposition fut acceptée à l'unanimité.

- IV- Le Père Arthur Gauvin, appuyé par le Dr Brian Newbold, proposa que le Sénat académique étudie la possibilité de maintenir au Collège Maillet un cours en Sciences Infirmières de deux ans pour les infirmières détenant déjà leur enregistrement; et que la Révérende Soeur Bouchard soit priée de soumettre un mémoire sur cette question à la prochaine réunion du Sénat académique.

Il fut en outre proposé d'envoyer aux personnes qui se sont montrées intéressées au sort du Collège Maillet une lettre motivant les décisions du Sénat.

Ajournement à 7h.30 p.m.

Raoul Dionne, c.s.c.  
Secrétaire.